Le JEUDI 29 novembre 1945.

Ordonné,— Que le quorum dudit Comité soit réduit de 15 à 10 membres. Ordonné,— Qu'il soit permis audit Comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le greffier adjoint de la Chambre,

R. T. GRAHAM

Le MARDI 11 décembre 1945.

Ordonné,— Qu'il soit permis audit Comité de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Le MARDI 11 décembre 1945.

Ordonné,— Que le Bill no 238, Loi portant exécution des accords en vue d'un Fonds monétaire international et d'une Banque internationale pour la reconstruction et le développement, soit transmis pour étude audit Comité.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le greffier de la Chambre.

ARTHUR BEAUCHESNE.